

Direction des Etudes des  
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD**  
janvier 2016

Les accidents et maladies  
professionnelles  
du régime des salariés agricoles  
en 2014

Janvier 2016

# Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles en 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES  
ET DES STATISTIQUES

**Directeur de la publication :**

Alain PELC

[pelc.alain@ccmsa.msa.fr](mailto:pelc.alain@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite-Famille- Observatoire  
des risques professionnels agricoles (ORPA)  
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

[sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr](mailto:sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr)

Réalisé par :

Katell GORVAN

[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Mireille MEDELICE

[Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr](mailto:Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr)

## Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Données présentées .....	4
Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2014 .....	5
1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 0,4 % .....	5
2. Sept accidents du travail sur dix ont donné lieu à un arrêt indemnisé .....	5
3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en baisse de - 5,5 % .....	6
4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 3,8 % .....	6
Définitions.....	10
Sigles cités : .....	10
Annexe .....	11

## Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, année 2014 .....	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, année 2014 .....	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, année 2014 .....	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, année 2014 .....	9

# Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2014

---

## Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour en novembre 2015.

## Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

## Données présentées

Dans les tableaux suivants les données présentées sont celles de l'année 2014. Elles sont comparées aux données de l'année 2013.

**Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.**

Télécharger les données au format Excel



## **Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2014**

---

**En 2014, le taux de fréquence des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) pour les salariés agricoles baisse de - 0,3 point en dépit d'une progression de + 0,4 % du nombre d'ATMP**

*En 2014, 58 806 accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles, chiffre en hausse de + 0,4 % par rapport à 2013. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à 1 286 millions, en augmentation de + 1,5 %. Le taux de fréquence est en baisse de - 0,3 point.*

*Sept accidents du travail sur dix donnent lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à une attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en baisse de - 5,5 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 3,8 %.*

### **1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 0,4 %**

En 2014, avec 58 806 cas, les ATMP progressent de + 0,4 % en un an. Les plus fortes hausses concernent les secteurs « travaux forestiers » (+ 2,2 %) et « cultures et élevages » (+ 1,7 %). En revanche, dans les autres secteurs, les ATMP sont en recul, notamment dans l'« artisanat rural » (- 3,4 %), les « activités diverses » (- 2,0 %) et les « coopératives agricoles » (- 2,0 %).

Le nombre d'heures de travail croît de + 1,5 % pour s'établir à 1 286,1 millions d'heures. Cette augmentation est sensible pour les catégories « personnels de bureau » (+ 4,0 %) et « travaux agricoles » (+ 3,7 %), mais aussi les secteurs « cultures et élevages » et « travaux forestiers », avec + 2,3 % chacun.

Le taux de fréquence est de 42,9 ATMP pour un million d'heures de travail, soit 0,3 de moins en un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers » que la fréquence est la plus élevée avec 92,4 accidents pour un million d'heures de travail, stable sur un an.

Le nombre d'accidents du travail augmente de + 1,0 %, avec 51 572 cas. Ils représentent 87,7 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 6,3 % et 6,0 %.

### **2. Sept accidents du travail sur dix ont donné lieu à un arrêt indemnisé**

En 2014, 73,0 % des accidents du travail donnent lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ). La part de ces accidents indemnisés est en hausse de + 1,7 point en un an.

Sur la même période, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé augmente de + 2,1 points, passant à 77,6 % et celle des maladies professionnelles diminue de - 1,1 point, passant à 77,1 %.

Comparée à 2013, la durée moyenne d'indemnisation continue d'augmenter pour les accidents du travail pour s'établir à 62 jours (+ 2 jours). Elle reste stable à 71 jours pour les accidents de trajet. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 310 jours, en hausse de + 26 jours en un an.

### **3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en baisse de - 5,5 %**

En 2014, 5 668 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en baisse de - 5,5 % en un an. Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

Cette diminution concerne la majorité des secteurs (- 21,9 % pour les « activités diverses », - 7,2 % pour les « organismes professionnels », - 6,3 % pour les « coopératives agricoles »,...). Seuls les apprentis et les « travaux forestiers » connaissent une hausse d'attribution d'IPP (respectivement + 26,3 % et + 6,0 %).

La baisse des IPP concerne toutes les catégories d'ATMP à un niveau équivalent.

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) chute pour les maladies professionnelles (- 10,2 %) et les accidents du travail (- 7,9 %), mais augmente pour les accidents de trajet avec + 8,0 %.

### **4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 3,8 %**

Les prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) versées au titre des ATMP atteignent 385,2 millions d'euros. Le montant de ces prestations progresse de + 3,8 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevages » (172,0 millions d'euros), avec 44,7 % du total des prestations versées. Les secteurs « coopératives agricoles » (72,1 millions d'euros), « travaux agricoles » (52,8 millions d'euros) et « travaux forestiers » (37,9 millions d'euros) sont également à l'origine de dépenses importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,1 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières en représentent 38,4 % et les soins de santé 9,5 %. Sur un an, la part des indemnités journalières augmente de + 1,6 point dans le total des prestations, celle des rentes de victime baisse de - 1,2 point et de - 0,4 point pour les soins de santé.

Les indemnisations des accidents du travail représentent 72,6 % des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (18,6 %) et celles des accidents de trajet (8,8 %).

## ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2014

**Tableau 1** : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, année 2014

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par type (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevages	464 111 588	22 954	<b>49,5</b>	87,4 %	4,4 %	8,1 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	174 294 522	14 064	<b>80,7</b>	93,4 %	2,9 %	3,7 %
Coopératives agricoles	167 749 154	8 375	<b>49,9</b>	83,6 %	4,9 %	11,5 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	385 882 425	4 272	<b>11,1</b>	72,2 %	21,5 %	6,3 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	94 098 159	9 141	<b>58,9</b>	90,5 %	8,5 %	0,9 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>1 286 135 848</b>	<b>58 806</b>	<b>42,9</b>	<b>87,7 %</b>	<b>6,0 %</b>	<b>6,3 %</b>

Evolution année 2014 / année 2013

	Evolution en %		Ecart en points			
Ensemble	+ 1,5 %	+ 0,4 %	- 0,3	+ 0,6	- 0,5	- 0,1

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel



**Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, année 2014**

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladies)
Cultures et élevages	20 073	78,6 %	69,6	1 015	85,9 %	86,1	1 866	77,7 %	312,1
Travaux forestiers / travaux agricoles	13 138	81,3 %	55,6	401	92,8 %	92,9	525	73,3 %	302,6
Coopératives agricoles	7 003	76,1 %	65,8	407	79,6 %	76,3	965	79,0 %	320,4
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	3 083	67,6 %	77,5	918	73,5 %	55,6	271	73,8 %	282,1
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	8 275	45,7 %	33,8	780	62,6 %	46,6	86	74,4 %	266,7
<b>Tous secteurs</b>	<b>51 572</b>	<b>73,0 %</b>	<b>61,9</b>	<b>3 521</b>	<b>77,6 %</b>	<b>71,3</b>	<b>3 713</b>	<b>77,1 %</b>	<b>309,9</b>

Evolution année 2014 / année 2013

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	+ 2,9 %	+ 0,8	+ 1,4	- 5,4 %	- 0,3	- 4,3	- 6,0 %	+ 1,1	+ 29,7
Travaux forestiers / travaux agricoles	+ 2,3 %	+ 1,7	+ 0,7	- 18,3 %	+ 10,9	+ 17,4	- 5,1 %	- 6,2	+ 33,0
Coopératives agricoles	- 3,1 %	+ 3,8	+ 3,7	+ 9,1 %	0,0	- 8,1	+ 2,1 %	- 1,5	+ 29,4
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	+ 2,0 %	+ 0,3	+ 1,8	- 12,5 %	+ 2,8	- 0,6	+ 26,6 %	- 8,0	- 11,5
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	- 2,0 %	+ 1,2	+ 0,1	- 4,5 %	+ 0,8	- 4,7	+ 45,8 %	+ 3,2	- 23,9
<b>Tous secteurs</b>	<b>+ 1,0 %</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>- 7,4 %</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 1,2 %</b>	<b>- 1,1</b>	<b>+ 26,4</b>

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel



**Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, année 2014**

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevages	2 647	1 754	663	139	54	754	399
Travaux forestiers / travaux agricoles	1 234	960	339	44	20	230	141
Coopératives agricoles	957	548	211	33	7	376	218
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	502	283	109	114	34	105	47
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	328	256	56	48	20	24	13
<b>Tous secteurs</b>	<b>5 668</b>	<b>3 801</b>	<b>1 378</b>	<b>378</b>	<b>135</b>	<b>1 489</b>	<b>818</b>

Evolution année 2014 / année 2013

	Evolution en %						
Tous secteurs	- 5,5 %	- 5,5 %	- 7,9 %	- 6,0 %	+ 8,0 %	- 5,5 %	- 10,2 %

Source : MSA

**Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, année 2014**

	Montant total	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	172 019 335 €	9,6 %	40,8 %	49,6 %	71,8 %	8,0 %	20,3 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	90 629 494 €	9,5 %	35,4 %	55,1 %	81,9 %	5,4 %	12,7 %
Coopératives agricoles	72 066 094 €	8,0 %	41,0 %	51,0 %	65,6 %	6,6 %	27,8 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	29 732 923 €	8,8 %	37,9 %	53,3 %	63,2 %	24,4 %	12,3 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	20 781 548 €	13,9 %	23,9 %	62,1 %	76,5 %	16,2 %	7,3 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>385 229 394 €</b>	<b>9,5 %</b>	<b>38,4 %</b>	<b>52,1 %</b>	<b>72,6 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>18,6 %</b>

Evolution année 2014 / année 2013

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	+ 3,8 %	- 0,4	+ 1,6	- 1,2	- 0,6	- 0,3	+ 0,8

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel



## Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours de la période considérée
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre de nouveaux ATMP avec et sans arrêt enregistrés au cours de la période considérée
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montant des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versé pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victimes	Montant en euros versé pour les rentes de victime au cours de la période considérée.
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

### Sigles cités :

- ATMP : Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle  
DERS : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques  
IJ : Indemnités journalières  
IPP : Incapacité permanente partielle  
MSA : Mutualité sociale agricole  
SIMPAT : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

## Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 330 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

**MSA Caisse Centrale**

**Direction des Etudes, des Répertoires et des  
Statistiques**

---

Les Mercuriales

---

40, rue Jean Jaurès

---

Tél. : 01 41 63 77 77

---

93547 Bagnolet Cedex

---

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore